



Veranda Composite Decking and Railing Warranty (United States & Canada Only)

ELIGIBILITY

UFP Ventures II, Inc. (the “Warrantor”) is pleased to extend this Warranty to you, the original Consumer of the Veranda product. This Warranty is valid for original Consumers of Veranda Composite Decking and Railing material used in standard single family residential dwellings and may not be assigned or transferred by you. This warranty only applies to product purchased and installed in the United States and Canada.

25-YEAR STRUCTURAL LIMITED WARRANTY

Warrantor will, at its option, either replace or refund the appropriate prorated portion of the purchase price as set forth in the “Prorated Refund Schedule” below for any Veranda Composite Decking or Railing product used in a residential decking or railing application that splinters, corrodes or becomes structurally unfit due to rot, warp, cupping, checks or damage caused by termites or fungal decay within 25 years from the date of purchase.

25-YEAR LIMITED WARRANTY – STAIN RESISTANCE

Applies to Veranda Elite Decking, Veranda Vintage Decking, Veranda High Performance (HP) Decking, Veranda Ultra Light Decking, Veranda Tropics Decking, and Veranda Classic Railing only. Warrantor will, at its option, either replace or refund the appropriate prorated portion of the purchase price as set forth in the “Prorated Refund Schedule” below for any aforementioned Veranda Composite Decking or Railing product used in a residential decking or railing application that exhibits permanent staining in the first 25 years from the date of purchase when exposed to food and beverage spills, including wine, tea, coffee, fruit punch, sodas, catsup, salad oils, barbeque sauces, mustard and other food- or beverage-related items that would typically be present on a residential deck. This Warranty will apply only if an attempt is made by Consumer to remove any such spill from the decking material with water and mild household cleaners within forty-eight (48) hours of exposure to the surface, and such attempt is unsuccessful. Staining as a result of spilled abrasive compounds of acidic or basic pH, strong solvents, oil-based paints or stains, metallic rust and other abnormal items not commonly used on a residential deck is not covered under this Warranty.

25-YEAR LIMITED WARRANTY – FADE RESISTANCE

Applies to Veranda Elite Decking, Veranda Vintage Decking, Veranda High Performance (HP) Decking, Veranda Ultra Light Decking, Veranda Tropics Decking, and Veranda Classic Railing only. Warrantor will, at its option, either replace or refund the appropriate prorated portion of the purchase price as set forth in the “Prorated Refund Schedule” below for any aforementioned Veranda Composite Decking or Railing product used in a residential decking or railing application that exhibits “Excessive Color Fade” within the first 25 years from the date of purchase. Excessive Color Fade is defined as a change in color greater than five (5) Delta E (CIE) when calculated according to ASTM D2244 for all non-variegated color surfaces. Excessive Color Fade for variegated color surfaces is defined as an unreasonable amount of color change in excess of “Normal Weathering.”

LIMITATIONS ON WARRANTY

The 25-Year Limited Stain and Fade Resistance Warranties extended herein apply only to Veranda Elite Decking, Veranda Vintage Decking, Veranda High Performance (HP) Decking, Veranda Ultra Light Decking, Veranda Tropics Decking, and Veranda Classic Railing. Warrantor does not warrant any other Veranda Composite Decking and Railing products for stain or fade resistance. Warrantor’s sole obligation under the Warranty is replacement of the product or refund of the prorated portion of the purchase price, at Warrantor’s option. Any and all liability related to labor, installation, disassembly, or re-installation are hereby expressly disclaimed.

Stain Limitations: Veranda Elite Decking, Veranda Vintage Decking, Veranda High Performance (HP) Decking, Veranda Ultra Light Decking, Veranda Tropics Decking, and Veranda Classic Railing products are not stain-proof. Care must be taken to remove all food, beverage and other spilled materials with water and a mild household cleaner within forty-eight (48) hours of exposure. Stains resulting from spilled abrasive compounds of acidic or basic pH, strong solvents, oil-based paints or stains, metallic rust and other abnormal items not commonly used on a residential deck are excluded from coverage under this Warranty. Excluded stains include but are not limited to pet or human bodily fluids such as blood, vomit, urine or feces, and fungicides, bactericides, biocides and chemical-based plant food. Mold and mildew can settle and grow on any outdoor surface and, if not properly cleaned, can stain that surface. Staining associated with mold or mildew that is not properly cleaned within one week of first appearance is not covered under this Warranty. If stains persist, you will be required to produce documentation that you attempted to have the deck professionally cleaned at least one time prior to making a claim under this Warranty.

Fade Limitations: No decking material is fade-proof when exposed to sunlight and other common atmospheric conditions. Normal Weathering is to be expected over the life of the product and is not covered under this Warranty. Normal Weathering is defined as exposure to sunlight and extremes of weather and atmosphere that will cause any colored surface to gradually fade, chalk, or accumulate dirt or stains.

Warrantor shall not be liable for any incidental or consequential damages arising out of the use or ownership of any Veranda Composite Decking or Railing product. Some states do not allow limitations on how long an implied Warranty lasts and/or do not allow the exclusion of incidental or consequential damages, so the above limitations and exclusions may not apply to you. This Warranty gives you specific legal rights, and you may also have other rights, which vary from state to state.

This Warranty does not cover any product that:

- Is damaged by physical abuse, acts of God, acts of war, or other chemical or biological factors.
- Has not been installed in accordance with the manufacturer's installation guidelines and local building codes.
- Has been abused, placed under or subjected to abnormal residential-use conditions or has surface damage or surface punctures.
- Has been painted, coated, used, modified or otherwise treated in any manner other than as intended by Warrantor.
- Has been directly or indirectly exposed to extreme heat (in excess of 250 degrees Fahrenheit).

Failure to follow any restrictions or warnings supplied with the product shall make the Warranty null and void and of no further effect. Warrantor reserves the right to investigate any claim and to inspect the materials for which a claim is made. Proper installation is a condition to coverage under this Warranty. Warrantor shall be allowed the opportunity to inspect the materials in their installed condition to determine whether or not the materials were properly installed. Disassembly of the materials prior to inspection by Warrantor shall make the Warranty null and void. Any construction or use of this product must be in accordance with all local zoning and/or building codes. The Consumer assumes all risk and liability associated with the construction or use of this product. The Consumer or contractor should take all necessary steps to ensure the safety of everyone involved in the project, including, but not limited to, wearing the appropriate safety equipment.

CLAIM PROCEDURE

To make a claim under this Warranty, the Consumer must, within ninety (90) days of actual or constructive notice of damage covered by this Warranty, do the following:

1. Prepare a letter that includes the following information:
 - A list of the number of pieces and the size of each piece for which the claim is made.
 - Proof of Purchase of the product, as shown on the original invoice or receipt.
 - Proof of Warranty, as evidenced by the original UPC or end-tag from the product, or a copy of the mark on the product.

2. Mail the above information to: UFP Warranty Corporation
2801 East Beltline NE
Grand Rapids, MI 49525

PRORATED REFUND SCHEDULE

Years since purchase	Percent purchase price covered
Years 1-6	100%
Years 7-10	80%
Years 11-14	60%
Years 15-18	40%
Years 19-21	20%
Years 22-25	10%



Garantie du platelage et garde-corps en composite Veranda (Canada et États-Unis seulement)

ADMISSIBILITÉ

UFP Ventures II, Inc. (le «Garant») est ravi de vous remettre cette garantie, à vous l'acheteur initial du produit Veranda. Cette garantie est valide pour le client original du matériel de terrasse et de garde-corps de composite Veranda utilisé dans les résidences unifamiliales régulières et vous ne pouvez ni la transférer ni l'affecter. Cette garantie s'applique uniquement au produit acheté et installé au Canada ou aux États-Unis.

GARANTIE STRUCTURELLE LIMITÉE DE 25 ANS

Le garant remplacera ou remboursera, à sa discrétion, un pourcentage approprié du prix d'achat tel que précisé dans le «Barème de remboursement proportionnel» ci-dessous, de tout produit de platelage de terrasse en matériau composite ou de garde-corps Veranda utilisé dans une installation de platelage de terrasse ou de garde-corps résidentiel qui produit des échardes, se corrode ou devient structurellement inutilisable en raison de pourriture, fendillement, gauchissement, bombement, gerce ou de dommages causés par les termites ou la pourriture fongique dans les 25 ans suivant la date d'achat.

GARANTIE LIMITÉE DE 25 ANS – RÉSISTANCE AUX TÂCHES

S'applique uniquement aux platelages de terrasse et garde-corps Veranda haute performance (HP), aux platelages de terrasse Veranda Tropics et Veranda Elite. Le garant remplacera ou remboursera, à sa discrétion, un pourcentage approprié du prix d'achat tel que précisé dans le «Barème de remboursement proportionnel» ci-dessous, de tout produit de platelage de terrasse en matériau composite ou de garde-corps Veranda mentionné ci-dessus, utilisé dans une installation de platelage de terrasse ou de garde-corps résidentiel, qui produit des tâches dans les 25 ans suivant la date d'achat, lorsqu'exposé aux déversements d'alimentation et de boissons, y compris le vin, le thé, le café, le punch aux fruits, les sodas, le ketchup, les huiles de salade, les sauces de barbecue, la moutarde et autres aliments ou boissons qui pourraient être traditionnellement présents sur une terrasse résidentielle. Cette garantie ne sera applicable que si le consommateur a tenté de retirer telle tâche du matériau de platelage de terrasse avec de l'eau et des produits d'entretien ménager dans les quarante-huit (48) heures suivant son exposition à la surface et que telle tentative s'avère futile. Les tâches résultant du déversement d'un composé abrasif de pH acide ou de base, de solvants puissants, de peintures ou teintures à base d'huile, de rouille métallique et d'autres articles anormaux qui ne sont pas ordinairement utilisés sur une terrasse résidentielle, ne sont pas couvertes par cette garantie.

GARANTIE LIMITÉE DE 25 ANS – RÉSISTANCE À LA DÉCOLORATION

S'applique uniquement aux platelages de terrasse et garde-corps Veranda haute performance (HP), aux platelages de terrasse Veranda Tropics et Veranda Elite. Le garant remplacera ou remboursera, à sa discrétion, un pourcentage approprié du prix d'achat tel que précisé dans le «Barème de remboursement proportionnel» ci-dessous, de tout produit de platelage de terrasse en matériau composite ou de garde-corps Veranda utilisé dans une installation de platelage de terrasse ou de garde-corps résidentiel qui produit une «décoloration excessive des couleurs» dans les 25 ans suivant la date d'achat. La décoloration excessive des couleurs est définie par une modification de la couleur supérieure à cinq (5) Delta E (CIE) lorsqu'elle est calculée conformément à la norme ASTM D2244 pour toutes les surfaces aux couleurs non bigarrées. Une décoloration excessive des couleurs pour les surfaces aux couleurs bigarrées est définie par une modification de la couleur d'un montant déraisonnable en plus du «vieillessement normal aux intempéries.»

LIMITES DE LA GARANTIE

Les garanties limitées de 25 ans, ici indiquées, de résistance aux taches et à la décoloration, ne s'appliquent qu'aux platelages de terrasse et garde-corps Veranda haute performance (HP), aux platelages de terrasse Veranda Tropics et Veranda Elite. Le garant ne garantit aucun autre produit de platelage de terrasse en matériau composite et de garde-corps Veranda pour la résistance aux taches ou à la décoloration. La seule obligation du Garant sous cette garantie est le remplacement du produit ou son remboursement au prorata de son prix d'achat, selon le choix du Garant. Toute responsabilité liée à la main-d'œuvre, à l'installation, au démontage ou à la réinstallation est, par les présentes, expressément rejetée.

Restrictions relatives aux tâches : Les produits de platelage de terrasse et garde-corps Veranda haute performance (HP), le platelage de terrasse Veranda Tropics et Veranda Elite ne sont pas résistants aux taches. Il faut prendre soin de retirer tous les matériaux d'alimentation, de boissons et autres déversés, avec de l'eau et un produit doux d'entretien ménager dans les quarante-huit (48) heures de l'exposition. Les tâches résultant du déversement d'un composé abrasif de pH acide ou de base, de solvants puissants, de peintures ou teintures à base d'huile, de rouille métallique et d'autres articles anormaux qui ne sont pas ordinairement utilisés sur une terrasse résidentielle, ne sont pas couvertes par cette garantie. Les tâches exclues comprennent, sans s'y limiter, les fluides corporels d'animaux familiers ou humains tels que le sang, le vomi, l'urine ou les excréments, les fongicides, les bactéricides, les biocides et fertilisants à base de produits chimiques. La moisissure peut se poser et s'accumuler sur toutes les surfaces d'extérieur et si elle n'est pas nettoyée correctement, elle peut tâcher la surface. Les tâches associées à la moisissure qui ne sont pas nettoyées correctement dans la semaine suivant leur première apparence ne sont pas couvertes par

cette garantie. Si les tâches persistent, vous devrez présenter des documents qui prouvent que vous avez tenté de faire nettoyer la terrasse professionnellement au moins une fois avant d'effectuer une réclamation en vertu de cette garantie.

Restrictions relatives à la décoloration : Aucun matériau de platelage de terrasse ne résiste à la décoloration s'il est exposé à la lumière solaire et aux autres conditions atmosphériques ordinaires. Il faut s'attendre au vieillissement aux intempéries sur la durée de vie du produit et il n'est pas couvert par la présente garantie. Le vieillissement aux intempéries normal est défini par l'exposition à la lumière solaire et aux phénomènes climatiques et atmosphériques extrêmes qui causeront la décoloration, le marquage ou l'accumulation progressive de saleté ou de tâches de toutes les surfaces colorées.

Le Garant ne sera pas responsable de tous dommages indirects ou consécutifs découlant de l'utilisation ou de la propriété de tout produit de terrasse ou garde-corps de composite Veranda. Certains États ne permettent pas les restrictions quant à la durée d'une garantie implicite et/ou ne permettent pas l'exclusion des dommages consécutifs ou indirects, et les restrictions mentionnées ci-dessus peuvent donc ne pas s'appliquer dans votre cas. En vertu de la présente garantie, vous bénéficiez de droits juridiques particuliers; toutefois, d'autres droits peuvent s'appliquer, selon l'État où vous résidez.

Cette garantie ne couvre pas tout produit qui :

- Est endommagé à la suite d'abus physique, de catastrophe naturelle, de conflit armé ou autres facteurs chimiques ou biologiques.
- N'a pas été installé conformément aux directives d'installation du fabricant et aux codes du bâtiment locaux.
- A fait l'objet d'un usage abusif ou été placé sous ou soumis à des conditions d'usage résidentiel anormales ou dont la surface est endommagée ou perforée.
- A été peint, revêtu, utilisé, altéré ou traité d'une quelconque manière non prévue par le garant.
- A été directement ou indirectement exposé à une chaleur extrême (supérieure à 121 °C [250 °F]).

Un manque à suivre les restrictions ou avertissements fournis avec le produit peut rendre la garantie nulle et caduque. Le garant se réserve le droit d'examiner toute réclamation et d'inspecter les matériaux qui font l'objet de la réclamation. Une installation appropriée est une condition pour être couvert sous cette garantie. Le Garant doit avoir l'occasion d'inspecter les matériaux lorsqu'ils sont installés afin de déterminer si ceux-ci ont été adéquatement installés ou non. Le démontage des matériaux avant l'inspection par le Garant rendra la garantie nulle et non avenue. Toute construction ou utilisation de ce produit doit être conforme aux codes locaux de zonage et/ou du bâtiment. Le consommateur assume tous les risques et responsabilités associés à la construction ou utilisation de ce produit. Le consommateur ou entrepreneur doit prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de toutes les personnes impliquées dans le projet y compris, mais sans s'y limiter, le port de l'équipement de sécurité approprié.

PROCÉDURE DE RÉCLAMATION

Pour soumettre une réclamation au titre de cette garantie, le consommateur doit, dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la notification réelle ou imputée du dommage couvert par la présente garantie, faire ce qui suit :

1. Préparer une lettre qui comprend les informations suivantes :
 - Une liste du nombre et de la dimension des pièces faisant l'objet de la réclamation.
 - Une preuve d'achat du produit, telle qu'indiquée sur la facture ou reçu d'origine.
 - Une preuve de garantie, telle que le CUP d'origine ou étiquette d'extrémité du produit ou la copie de la marque du produit.
2. Envoyer les informations ci-dessus à :
UFP Warranty Corporation
2801 East Beltline NE
Grand Rapids, MI 49525

BARÈME DE REMBOURSEMENT PROPORTIONNEL

Années depuis l'achat	Pourcentage du prix d'achat couvert
Années 1 à 6	100 %
Années 7 à 10	80 %
Années 11 à 14	60 %
Années 15 à 18	40 %
Années 19 à 21	20 %
Années 22 à 25	10 %